

Sécurité avant tout : abattage préventif des arbres morts à Gargenville

□ Les arbres sont essentiels à notre cadre de vie : ils embellissent nos paysages, abritent la biodiversité, régulent la température et purifient l'air.

Cependant, lorsqu'un arbre est **mort ou gravement dépérissant**, il peut devenir **dangereux pour les personnes et les biens**.

△ Pourquoi abattre un arbre mort ?

Un arbre mort peut représenter plusieurs **risques majeurs** :

- **Chute de branches ou de l'arbre entier** : le bois mort est fragilisé. Il peut casser à tout moment, notamment lors d'intempéries ou même sans alerte météo. Cela peut entraîner des blessures graves et des dommages matériels.
- **Risque d'incendie** : le bois sec est hautement inflammable, en particulier en période de sécheresse.
- **Obstruction de la voirie** : une branche ou un arbre tombé peut bloquer routes, trottoirs ou accès d'urgence.

□ Un suivi régulier par les services municipaux

Les **services techniques de la Ville de Gargenville** inspectent régulièrement les arbres situés dans les espaces publics.

Lorsque l'abattage est jugé **inévitabile pour la sécurité**, il est confié à des **professionnels qualifiés**, dans le strict respect des règles environnementales.

→ L'intervention est prévue **dans les jours à venir** au parc des Merisiers, suite à l'identification de plusieurs arbres morts.

□ Et après ? Place à la replantation !

Cette opération n'est pas une fin, mais **un nouveau départ pour le parc**.

Cet hiver, de nouveaux arbres seront plantés afin de **préserver la richesse végétale** du site et d'y renforcer la biodiversité.

Un **budget de 5 000 euros** est dédié à la plantation des essences suivantes :

- Cerisier du Japon
- Érable de Freeman
- Chêne rouge
- Hêtre pleureur
- Catalpa
- Tulipier de Virginie
- Noyer
- Liquidambar



Contact

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter les services techniques au 01 30 42 99 99 ou par mail contact@ville-gargenville.fr